

RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
JEUDI 20 OCTOBRE 2016 à 20 H 00

=====

Pour répondre à une convocation du Maire en date du 14 octobre 2016 et sous la présidence de M. Léon GENDRE, Maire, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire le 20 octobre 2016 à 20H00.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. GENDRE, Maire, M. ZÉLIE Roger, Mme ÉPAUD Marie-Thérèse, M. BERTHOMÈS Simon-Pierre, M. CROCI Alain, Mme Masion TIVENIN Isabelle Adjoints.

MM. FRILOUX Olivier, OGER Jacky, SALEZ Patrick, Conseillers délégués,

Mmes BERTRANET Anne-Marie, SALIN Françoise, BONIN BALMAS Elisabeth, MM. PERRAIN Bernard, M. LE BARON Philippe, Mme ROBINEL Elsa, M. MENANTEAU Joël, Mme BERGERON Annie, TIVENIN Bernard, HÉRAUDEAU Jean-Paul, Mme BICHON Véronique Conseillers municipaux

20

ONT DONNÉ POUVOIR : Mme VANOOST Maryse à Mme ÉPAUD Marie-Thérèse, Mme DROUIN Michèle à M. BERTHOMÈS Simon-Pierre

2

ABSENTE EXCUSÉE : Mme SICATEAU RIVIÈRE Céline

1

23

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Isabelle Masion TIVENIN.

APPROBATION DU PROCÈS VERBAL :

Le procès-verbal de la réunion du 08 Septembre 2016, est approuvé à l'unanimité.

COMMUNICATIONS DU MAIRE

Invitation à la Journée Nationale du Souvenir du « 11 novembre 1918 »

M. le Maire invite les membres du Conseil Municipal à la cérémonie de commémoration de l'Armistice du 11 novembre 1918, avec le défilé qui débutera à 11h45 le vendredi 11 novembre 2016, départ devant la mairie.

Résultat de l'analyse microbiologique :

M. le Maire présente le rapport de l'Agence Régionale de Santé précisant que le résultat de l'analyse microbiologique des coquillages réalisée en septembre 2016 est conforme.

Article « Ré à la Hune », 6 septembre 2016 - Jacques Buisson

M. le Maire présente l'article paru dans Ré à la Hune au sujet des effectifs d'enfants à la rentrée scolaire sur l'île de Ré, avec une comparaison avec les effectifs de 2015.

Assemblée générale de l'association « Les chats de la Flotte »

Cette association a tenu son assemblée générale le 28 septembre 2016 avec la démission du président M. Chesnot et l'élection de Mme Le Floch. L'association rappelle qu'une de ses missions, pour laquelle la commune lui verse une subvention, est de stériliser un maximum de chats.

Renouvellement de l'attribution de la marque nationale d'Etat Tourisme et Handicap

Par courrier de la Préfecture de région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes reçu en mairie le 29 juillet 2016, la commune est informée que le Bureau de La Flotte de Tourisme Destination Ile de Ré, obtient le renouvellement de l'attribution de la marque d'Etat « Tourisme et Handicap » pour une durée de 5 ans.

DÉBAT SUR LE RAPPORT DE LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES DU 03/10/2016

M. le Maire rappelle que la commune a fait l'objet d'un contrôle de la Chambre Régionale des Comptes et que conformément à la demande du rédacteur, tous les élus ont reçu le rapport qui y fait suite. Le conseil est maintenant invité à débattre au sujet de ce rapport :

- Jean-Paul HERAUDEAU regrette que le transfert de compétences communales vers la Communauté de Communes Ré, n'entraîne pas un transfert de personnels et donc d'économie pour les communes. Cependant pour lui, ce n'est pas seulement la faute de la commune mais également de la C.d.C. De plus, il précise qu'il faudra se mettre en adéquation avec les recommandations faites en fin de rapport.
- Pour Patrick SALEZ, « la montagne a accouché d'une souris ». Ce rapport compte une dizaine de pages inutiles, en particulier celles relatives aux conflits entre Etat et C.d.C. concernant les cartes d'aléas du PPRL et leur méthode d'élaboration. Les recommandations faites en fin de rapport seront d'après lui faciles à mettre en œuvre car elles le sont déjà en grande partie.
- Simon-Pierre BERTHOMÈS fait les mêmes remarques que son collègue de la majorité.
- M. le Maire précise que ce rapport compte cinq sujets : les modalités d'exercice des compétences de la commune, la tenue des comptes et des régies, la situation financière du budget principal, la politique de la commune en matière d'urbanisme et de prévention des risques littoraux. Enfin, le contrôleur émet deux recommandations qui pour lui sont déjà suivies : la formulation par des points spécifiques dans les ordres du jour du Conseil Municipal, des communications de rapports et de comptes rendus concernant les activités des EPCI dont la commune est membre et de doter le budget annexe du port d'un compte distinct.

COMPTES-RENDUS DES RÉUNIONS DE COMMISSIONS

Commission municipale du Port

Roger ZELIE prend la parole pour faire le compte rendu de cette commission qui s'est tenue le 12 Octobre 2016 sous la présidence de Léon GENDRE et de lui-même. Il énumère les principaux points traités :

- La remarque de M. Pierre LE CLERC précisant que certains professionnels, tels que les loueurs de bateaux auraient aimé faire partie du CLUPP et la réponse de M. le Maire précisant qu'ils ne se sont pas portés candidats.
- La baisse des recettes du port en raison des travaux, et de sa fermeture jusqu'à la mi-juin 2016. Phénomène dû également à la baisse du nombre de bateaux sur filière.
- L'état des recettes du budget du port qui sera certainement en déficit cette année et le Département qui ne compensera peut-être pas ces pertes.
- La remarque de Jean-Paul HERAUDEAU concernant l'acquittement de la taxe de séjour pour les bateaux en escale et la réponse de M. le Maire déjà donnée en conseil municipal à savoir qu'il est difficile d'établir un forfait pour ces séjours. Pour Jean-Paul HERAUDEAU, on pourrait tout à fait élaborer ce forfait en se basant sur le nombre de places d'accueil.

- Le vote de la hausse des tarifs pour 2017 avec la proposition d'une hausse de 5% pour les terrasses et de 2% pour les plaisanciers. Hausses qui ont suscité des débats. Jean-Paul HERAUDEAU estimant injuste de ne pas établir la même augmentation entre les professionnels qui ont une activité commerciale dans le but de gagner leur vie et les plaisanciers qui bénéficient d'une infrastructure dont l'entretien a un coût pour notre commune et qui font le choix d'avoir un bateau. De plus en 2016, il n'y a pas eu d'augmentation pour les plaisanciers en raison des travaux du port. Pour lui, un écart important s'est donc creusé entre ces deux tarifs. Simon-Pierre BERTHOMÈS considère pour sa part qu'on ne peut pas comparer les professionnels qui utilisent l'espace public à des fins commerciales, et les plaisanciers qui l'occupent pour du loisir.

Vote pour le tarif plaisancier augmenté de 2%, une abstention Jean-Paul HERAUDEAU votée à la majorité ; pour le tarif professionnel augmentation de 5%, un contre Jean-Paul HERAUDEAU, trois abstentions Daniel PINAUD, Pierre LE CLERC et Najib DUEDARI, votée à la majorité.

- Projet de travaux : dragage de l'avant-port début 2018 et étude pour le changement des pontons.
- Questions diverses : suppression de la mire expérimentale de guidage à l'entrée du port, remarque de M. ANCEL sur le manque d'échelles de sécurité sur les pontons.

Commission Ostréiculture

Bernard PERRAIN prend la parole pour faire le compte-rendu de cette commission qui s'est tenue le 23 septembre 2016 avec, il tient à le souligner, une forte représentation de la profession. Il reprend les principaux éléments abordés au cours de cette commission :

- Félicitations par M. le Maire, aux familles BOURDEJEAU et BILLY pour leurs belles réalisations au Préau.
- Demande de la remise en état des pas d'accès à la côte. Une commission est établie pour faire des propositions au Maire, qui commandera ces travaux aux services techniques communaux.
- Vérification du raccordement de tous les établissements au réseau d'assainissement pour permettre une amélioration de la qualité des eaux du pertuis Breton.
- Mise en vente de l'Oursine de l'île de Ré, qui va cesser son activité au 31 décembre 2016.

Bernard PERRAIN tient à remercier Philippe LE BARON pour avoir rédigé le compte-rendu de la commission ostréicole présenté ce soir.

Commission des Fêtes

Marie-Thérèse EPAUD présente le compte-rendu de la commission des fêtes qui s'est tenue le 29 septembre 2016. L'objet de cette commission était la réservation des salles municipales par les associations pour la tenue de leurs manifestations. Un premier programme des manifestations est ainsi présenté pour la période d'octobre 2016 à avril 2017.

ADHÉSION A LA FONDATION DU PATRIMOINE

M. le Maire informe le conseil que la commune est sollicitée à la fois par le Département et l'association des maires de France pour renouveler son adhésion à la Fondation du Patrimoine. Adhésion qui s'élève à cent euros.

Le conseil décide à l'unanimité le renouvellement de cette adhésion.

MISSION DE CONSEIL A CONFIER A Me Corinne LEPAGE

M. le Maire rappelle que lors de la réunion du conseil municipal du 8 Septembre 2016, celui-ci s'est prononcé à l'unanimité pour l'autoriser à aller rencontrer Me Corinne LEPAGE pour conseil concernant l'AVAP de notre commune.

A la suite de cette rencontre, le cabinet d'avocats HUGLO LEPAGE et Associés a proposé ses services et honoraires. M. le Maire considère que ce Cabinet pourrait apporter son expertise à notre commune notamment pour se référer à une jurisprudence et procéder à l'étude des textes.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité cette proposition, et accepte le forfait proposé, limité à 2 500 € HT et hors frais.

DÉNOMINATION DE RUES : PROGRAMME LA MALADRERIE ET ZONE OSTRÉICOLE

Dans le cadre des travaux de VRD à La Maladrerie, M. le Maire précise que la commune a été sollicitée par les différentes entreprises intervenant sur le site pour la création de noms de rues pour ce nouveau quartier. Il laisse la parole à Simon-Pierre BERTHOMÈS qui s'est appuyé sur le cadastre pour ces dénominations.

Propositions pour le Village de la Maladrerie

rue du Moulin de Cocraud
rue du Moulin de la Maladrerie
rue du Moulin Brizard
Impasse de la Maladrerie
rue de la Pierrailleuse
extension du Chemin de la Pierrailleuse

Un plan cadastral est joint

Roger ZELIE propose de modifier une dénomination : remplacer « impasse de la Maladrerie » proposée par « **impasse du Moulin de Cocraud** » afin d'éviter des confusions avec la rue de la Maladrerie existante.

Cette modification entendue, il est passé au vote :

Dénominations acceptées par 17 voix Pour et 5 abstentions.

Pour le secteur ostréicole du Praud, même demande pour la dénomination de la rue desservant les nouvelles exploitations.

Route du Praud
Route du Préau (limitrophe avec la commune de St Martin de Ré)

Un plan cadastral est joint.

Proposition adoptée à l'unanimité

RÉSULTATS DES APPELS D'OFFRES EN COURS

M. le Maire précise que ces appels d'offres concernant les trois grands chantiers en cours ne sont pas encore tous terminés. A ce jour :

- VRD de La Maladrerie :

lot 1 attribué à COLAS (tranche ferme et les 3 optionnelles) pour 497 875,00 € HT

lot 2 attribué à ID VERDE (tranche ferme et optionnelle) pour 26 275,85 € HT

- Bassin de stockage des eaux de ruissellement la Flotte Est et conduite d'évacuation : le Maître d'œuvre rendra son analyse le vendredi 21 Octobre.

- Réfection de la toiture de l'église : le Maître d'œuvre rendra son analyse le 25 octobre

CONVENTION DE TRAVAIL 2017 AVEC LES BRIGADES VERTES

M. le Maire présente la convention de travail qui pourrait intervenir entre la commune et l'Association «Les Brigades Vertes Départementales» pour la réalisation de travaux de nettoyage et mise en valeur des espaces naturels au coût horaire de 8 € au cours de l'année 2017 (12 semaines)

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- donne son accord pour 2 637 heures à réaliser suivant un planning de 12 semaines au cours de l'année 2017

$2\ 637\ H \times 8,00\ € = 21\ 096,00\ €$ (vingt et un mille quatre-vingt seize €)

- autorise M. le Maire à signer la convention à intervenir,

- dit que ce montant sera pris sur le budget de l'éco taxe 2017

ÉTUDE PROJET SUR L'EXTENSION DU RÉSEAU D'IRRIGATION-ACCORD FINANCIER PARTENARIAL

Pour faire suite au vote à l'unanimité au cours du conseil du 08 septembre 2016 concernant le projet d'extension du réseau d'irrigation au lieu-dit « Les Jourdinières », M. le Maire présente un accord financier partenarial avec UNIMA pour permettre le lancement d'une première étude technique.

Jean-Paul HERAUDEAU demande jusqu'où ira cette extension. Selon lui, la position du Conseil départemental au sujet de la préservation des pelouses sableuses doit peut-être nous amener à limiter cette extension qui est assez coûteuse.

M. le Maire rappelle que ce projet a pour objectif de répondre à la demande des exploitants et que les propriétaires de parcelles sont libres de leur utilisation. Patrick SALEZ ajoute que c'est justement le but de cette première étude technique de répondre à de nombreux questionnements sur la pertinence de cette extension : définition du tracé, positionnement des bornes, analyse des sols, impacts environnementaux, coût de sa réalisation.

VU l'arrêté ministériel du 09 mars 1966 modifié, approuvant la constitution du Syndicat Mixte « l'Union des Marais de la Charente Maritime (UNIMA) »,

VU la délibération de la commune de LA FLOTTE emportant adhésion au Syndicat Mixte de l'UNIMA,

DÉCIDE, à l'unanimité :

- de formaliser un accord financier partenarial définissant les conditions financières en vue de l'Etude sur de l'étude projet sur l'extension du réseau d'irrigation.
Coût prévisionnel NET : 11 350,00 €
Subvention du Département (20%) : 2 270,00 €
A la charge de la commune : 9 080,00 €
- d'autoriser le Maire à signer tous les documents afférents à cette opération.

LE POINT SUR LES FINANCES-VIREMENTS DE CRÉDITS, D.M.

Recettes horodateurs et parkings du 1^{er} janvier au 30 septembre 2016

*Concernant les recettes des horodateurs et parkings, ceux-ci s'élèvent à 126 063,10 €, soit une hausse par rapport à 2015 avec 119 310,50 €.

*Concernant le parking du Clos Biret, la recette s'élève à 98 528,61 € dont 54 250 € d'abonnements. M. le Maire précise que la commune paye à la société Indigo (anciennement VINCI), 5 500 €/mois pour le gardiennage et la maintenance.

Situation financière de la commune au 17 Octobre 2016

<u>Budget général</u>	
<u>Fonctionnement</u>	
<u>Recettes</u> :	3 824 642,76 €
<u>Dépenses</u> :	2 962 089,48 €
<u>Investissement</u>	
<u>Dépenses</u> :	3 245 216,80 €
(dont achat de terrains 1 513 622,00 €)	
<u>Recettes</u> : (hors virement de la section de fonctionnement et hors excédents)	310 960,00 €
- FC TVA :	199 086,00 €
- Taxe d'aménagement :	91 227,00 €
 <u>TOTAL</u> :	 601 273,00 €

<u>Budget du port</u>	
<u>Fonctionnement</u>	
<u>Recettes</u> :	103 468,00 €
<u>Dépenses</u> :	145 360,00 €
<u>Investissement</u>	
<u>Recettes</u> :	0 €
<u>Dépenses</u> :	20 371,00 €

Concernant le budget du port, M. le Maire précise que si celui-ci est déficitaire, le Département compensera peut-être cette situation financière.

Virements de crédits N°1 COMMUNE

M. le Maire rend compte des décisions de virements de crédits n°1 prises en vertu de sa délégation pour le budget de la Commune

Décision modificative N°1 Commune

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du Budget de l'exercice 2016 ayant été sous-estimés, il est nécessaire de voter les virements de crédits suivants :

MAIRIE DE LA FLOTTE - DECISION MODIFICATIVE N° 1 - 20/10/2016			
INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
<i>Article(Chap) - Opération</i>	<i>Montant</i>	<i>Article(Chap) - Opération</i>	<i>Montant</i>
020 (020) : Dépenses imprévues	-10 000,00	2031 (041) : Frais d'études	4 800,00
21316 (041) : Equipements du cimetière	16 928,48	2031 (041) : Frais d'études	1 680,00
2138 (041) : Autres constructions	4 800,00	21738 (041) : Autres constructions	16 928,48
2138 (041) : Autres constructions	1 680,00		
2313 (23) : Constructions - 233	10 000,00		
Total dépenses :	23 408,48	Total recettes :	23 408,48
Total Dépenses	23 408,48	Total Recettes	23 408,48

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les virements de crédits ci-dessus.

Décision modificative N°1 Budget du port

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du Budget de l'exercice 2016 ayant été sous-estimés, il est nécessaire de voter les virements de crédits suivants :

PORT DE LA FLOTTE - DECISION MODIFICATIVE N° 1 - 20/10/2016			
FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
<i>Article(Chap) - Opération</i>	<i>Montant</i>	<i>Article(Chap) - Opération</i>	<i>Montant</i>
6064 (011) : Fournitures administratives	300,00		
6068 (011) : Autres matières et fournitures	-300,00		
6218 (012) : Autres personnel extérieur	-6 000,00		
651 (65) : Redevance pour concessions,brevets,licences...	6 000,00		
Total dépenses :	0,00	Total recettes :	0,00
Total Dépenses	0,00	Total Recettes	0,00

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les virements de crédits ci-dessus.

ADHÉSION AU CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE STATUTAIRE DU CENTRE DE GESTION 17

M. le Maire présente la proposition de délibération relative à l'adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire du centre de gestion et rappelle que quand un agent communal est en arrêt maladie, il y a 15 jours de carence pour la commune mais qu'en cas d'accident du travail, le remboursement s'effectue tout de suite.

Le Maire rappelle :

Que la commune a, par délibération en date du 17 mars 2016, demandé au Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de la Charente Maritime de négocier un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents, et notamment de l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et du décret n° 86-552 du 14 mars 1986,

Et expose :

Que le Centre de Gestion a communiqué à la commune, les résultats la concernant.

Le Conseil Municipal :

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26,

Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements publics territoriaux,

Vu la décision de la commission d'appel d'offres du 23 août 2016 d'attribuer le marché à GENERALI et au courtier d'assurance SOFAXIS,

Vu la délibération du conseil d'administration du centre de gestion en date du 23 août 2016 autorisant le Président du Centre de Gestion à signer le marché avec la compagnie GENERALI et le courtier SOFAXIS,

Vu l'exposé du Maire,

Considérant :

La nécessité de passer un contrat d'assurance statutaire,

Que ce contrat doit être soumis au code des marchés publics,

APPROUVE

Les taux et prestations négociés pour la collectivité de la Mairie LA FLOTTE par le Centre de Gestion dans le cadre du contrat groupe d'assurance statutaire,

DÉCIDE à l'unanimité :

- D'accepter la proposition du Centre de Gestion,
- D'adhérer à compter du 1^{er} janvier 2017 au contrat groupe d'assurance, souscrit en capitalisation, pour une durée de quatre années (2017-2020), avec possibilité de résiliation annuelle respectant un préavis de trois mois :

Collectivité employant entre 30 et 49 agents affiliés à la CNRACL

Décès + accident de service/ maladie imputable au service (y compris temps partiel thérapeutique) + incapacité (maladie ordinaire, disponibilité d'office, invalidité temporaire) + maladie de longue durée, longue maladie (y compris temps partiel thérapeutique et disponibilité d'office) + maternité/adoption/paternité	Taux applicable sur la masse salariale assurée
Avec une franchise de 15 jours par arrêt, dans le seul cas de maladie ordinaire	6,44%

Agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la CNRACL et agents non titulaires de droit public

Agents effectuant plus ou moins de 200 Heures par trimestres	taux applicable sur la masse salariale assurée
Accident du travail / maladie imputable au service + maladie grave + maternité / adoption / paternité + maladie ordinaire	
Avec une franchise de 10 jours par arrêt, dans le seul cas de maladie ordinaire	1,10%

PREND ACTE :

Que les frais du Centre de gestion, pour la gestion du contrat, s'élèvent à 6,5% du montant des cotisations des collectivités et établissements publics adhérents et sont compris dans les taux d'assurance ci-avant déterminés ;

Et à cette fin,

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer le bulletin d'adhésion et la convention à intervenir dans le cadre du contrat-groupe.

Que la collectivité adhérente pourra quitter le contrat-groupe chaque année sous réserve du respect d'un délai de préavis de trois mois.

PERSONNEL COMMUNAL : AVANCEMENT DE GRADE

M. le Maire expose que le jury de l'examen professionnel d'accès au grade d'adjoint technique territorial de 1^{ère} classe a déclaré M. David COUTURIER admis.

M. le Maire lui adresse ses félicitations et propose à compter du **1^{er} JANVIER 2017**, la création d'un poste d'Adjoint Technique 1^{ère} classe à temps complet (35H) faisant fonction d'A.S.V.P. auprès des services de la Police municipale.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- de créer, à compter du **1^{er} JANVIER 2017**, un emploi d'Adjoint technique de 1^{ère} classe à temps complet (35H),
 - de modifier le tableau des emplois en conséquence,
 - d'autoriser M. le Maire à nommer à ce poste
- et dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2017

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2015 DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

M. le Maire rappelle que tous les membres du conseil municipal ont reçu le Rapport d'activités 2015 de la Communauté de communes. Il propose d'en débattre.

Pas de commentaires de la part des élus.

PROGRAMME DE LA MALADRERIE : NOUVELLE ESTIMATION DES DOMAINES

M. le Maire informe le Conseil que la zone d'aménagement différée (Z.A.D) de la Maladrerie a pris fin le 6 Juin 2016 et non en 2021 au bout de 14 ans comme cela était prévu. Ce changement est dû à la mise en place du Plan du Grand Paris qui entraîne d'importantes modifications dans les règles d'urbanisme.

Concernant la Maladrerie, M. le Maire rappelle que de nombreux terrains ont déjà été acquis par la commune, que le permis pour la première tranche de logements est en cours d'instruction et que la réalisation des V.R.D. a débuté. Cependant, pour la poursuite des deux autres programmes de logements, il faut terminer l'achat des parcelles avec quatre propriétaires. La caducité de la Z.A. D a entraîné l'obligation de réaliser une nouvelle estimation des domaines pour les parcelles en zone NAh, estimées jusque-là à 70 € le m², et les parcelles en zone ND à 2,52 € le m².

Patrick SALEZ tient à apporter une précision concernant le raccourcissement de la durée des Z.A.D. Cette modification est due à un jugement rendu par la Cour Européenne des droits de l'Homme, pour laquelle la durée de quatorze ans des Z.A.D. portait préjudice aux propriétaires. Il précise que l'on peut tout de même recréer une Z.A.D. mais désormais pour une durée maximum de six ans.

M. le Maire communique la dernière estimation des Domaines concernant les 5 parcelles restant à acquérir par voie amiable. Cette estimation en date du 13 octobre 2016 fait état d'un prix de 101 € le m² en zone NAh, et de 2,52 € en zone ND.

Le Conseil municipal entendu l'exposé et après en avoir délibéré, par 17 voix Pour et 5 contre, donne son accord et mandate le Maire pour la poursuite des acquisitions par voie amiable à ces conditions.

CLASSEMENT DE LA COMMUNE EN STATION DE TOURISME : RENOUVELLEMENT DE DOSSIER

M. le Maire rappelle que le classement de notre commune en station de tourisme prendra fin en 2018 et qu'il faut désormais préparer le dossier de demande de renouvellement de ce classement. Le Conseil est donc amené à délibérer sur ce sujet. Dans un premier temps pour autoriser M. le Maire à solliciter la dénomination de commune touristique et deuxièmement pour que notre commune rejoigne les communes de Saint-Martin de Ré et Sainte-Marie de Ré afin de faire appel au cabinet spécialisé PROTOURISME qui sera chargé de rédiger ce dossier de demande de classement en station de tourisme pour les trois communes.

Un débat s'ouvre au sujet des honoraires de ce cabinet jugé très onéreux : 14 400 €TTC. Patrick SALEZ les qualifie de « rente de situation » et regrette qu'il n'y ait pas eu de position commune entre les trois communes concernées, ce qui aurait permis de mettre en avant la mutualisation et d'obtenir des honoraires moins élevés.

M. le Maire répond que ce montant de 14 400 € TTC a été proposé après négociation entre les 3 communes.

DEMANDE DE DÉNOMINATION EN COMMUNE TOURISTIQUE

Entendu l'exposé du Maire,

Vu le code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le code du tourisme, notamment son article L. 133-11 ;

Vu le décret n° 2008-884 du 2 septembre 2008 relatif aux communes touristiques et aux stations classées de tourisme, notamment son article 1 ;

Vu le classement en cours de l'Office de tourisme « Destination Ile de Ré » dont la demande de classement en catégorie II a été déposée en Préfecture de la Charente maritime le 07 octobre 2016, Le Conseil municipal, à l'unanimité :

DÉLIBÈRE :

Art. unique : Autorisation est donnée à M. le Maire, de solliciter la dénomination de commune touristique selon la procédure prévue à l'article 1 du décret n° 2008-884 susvisé.

HONORAIRES CABINET PROTOURISME

Ce montant d'honoraires est voté à la majorité moins 1 abstention ; M. le Maire tentera d'obtenir une réduction de ceux-ci.

PROCÉDURE DE BIENS VACANTS ET SANS MAÎTRE

M. le Maire rend compte d'un courrier du Département, reçu le 1^{er} avril 2015, concernant une parcelle cadastrée ZR n° 79 située sur le tracé de la piste cyclable en projet le long de la RD 735, parcelle vacante suite au décès du propriétaire et de l'absence d'héritier, et pour laquelle il lui avait été demandé de mettre en œuvre la procédure des biens vacants afin d'intégrer cette parcelle dans le patrimoine communal.

M. le Maire rappelle que dans le cadre de cette procédure, l'arrêté municipal n° 016-136 en date du 08 avril 2016 portant constatation de biens présumés vacants, pris après avis de la Commission communale des impôts directs réunie le 08 avril 2016, a fait l'objet d'un affichage durant six mois, et d'une publication dans le journal « Le Phare de Ré » du 13 avril 2016.

M. le Maire informe que les parcelles :

Commune	Section et N°	Lieu-dit	Contenance
LA FLOTTE	YD n°149	Entre les deux chemins ouest	08a 60ca
LA FLOTTE	ZR N° 79	Les Caillotières ouest	18a 00ca

n'ont pas de propriétaire connu et que les contributions foncières y afférentes n'ont pas été acquittées depuis plus de trois ans. Les parcelles dont il est fait état ne font pas l'objet d'exploitation à ce jour.

En conséquence, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable pour poursuivre la procédure d'incorporation dans le domaine communal de ces biens vacants et sans maître, conformément à l'article L 27bis du Code du Domaine de l'Etat et à l'article 713 du Code Civil.

Jean-Paul HERAUDEAU demande si nous disposons en Mairie, d'un plan du tracé de cette piste cyclable. Le Maire lui répond qu'effectivement ce tracé a été fait depuis plusieurs années et il se propose de le présenter au conseil municipal lors de sa prochaine réunion.

ALIÉNATION D'UN TERRAIN : DEMANDE D'ÉCHÉANCIER

M. le Maire rappelle que par délibération en date du 17 mars 2016, le Conseil municipal a donné son accord pour le déclassement d'une portion de 10m² de l'impasse des jardins et sa revente au riverain intéressé, et a confirmé le prix de vente de cette parcelle, suivant estimation de la Division Domaine, à 10 000 €.

Par courrier en date du 10 octobre 2016 M. LE BELLEC confirme qu'il est intéressé par cette acquisition et sollicite un règlement étalé de cette somme.

M. le Maire propose un règlement en trois annuités :

2016 : 4 000 € plus les frais d'acte et d'enregistrement

2017 : 3 000 €

2018 : 3 000 €

Entendu l'exposé, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour cet échancier.

DÉCLARATIONS D'INTENTION D'ALIÉNER

Monsieur le Maire rend compte des dix-sept déclarations d'intention d'aliéner reçues en mairie depuis la dernière réunion du Conseil et transférées pour instruction à la Communauté de communes.

Annie BERGERON et Bernard TIVENIN, concernés chacun par une des ventes, ne prennent pas part au vote. Aucun des biens mis en vente ne correspond aux besoins de la Commune.

QUESTIONS DIVERSES

Projet Ophidie Circus 2017 :

Monsieur le Maire expose que l'association « Ophidie Circus », dans un courrier en date du 3 Octobre 2016, demande à la commune le renouvellement de son installation sur le clos Bel Air d'avril à novembre 2017 ainsi que la possibilité de laisser leurs véhicules sur le clos cet hiver.

A l'unanimité, le conseil municipal se prononce pour le renouvellement avec maintien en 2017, des tarifs de l'année 2016 à savoir :

- 4000 € (pour la période du 1^{er} avril au 30 novembre 2017) et
- 100€/mois pour le gardiennage des véhicules en hiver (du 1^{er} décembre 2016 au 31 mars 2017)
- autorise le Maire à signer la convention d'occupation à intervenir.

Compteurs LINKY

- Patrick SALEZ s'interroge sur l'avancée de la demande faite par la commune à ERDF concernant l'enquête de compatibilité des compteurs Linky.
- L'A.M.F. a répondu que la commune de La Flotte était retenue pour bénéficier de prises de mesures d'exposition qui seraient réalisées par l'Agence Nationale des Fréquences ; leur questionnaire complété a été adressé le 30 septembre dernier et nous sommes dans l'attente du déplacement d'un agent.
- Roger ZELIE rappelle qu'un Conseil municipal ne peut pas s'opposer à la pose de ces compteurs, la décision appartenant aux propriétaires. A cet effet, il est remis à chaque élu, une décision de justice concernant l'annulation d'un arrêté municipal anti-Linky et la condamnation de la commune à payer les frais de justice.
- Certains élus interviennent pour regretter que le changement des compteurs se fasse parfois sans la présence des propriétaires.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22H00.

Prochaine réunion du Conseil Municipal fixée au jeudi 8 décembre à 20H.